

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUATORZE, le 19 février, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 12 février 2014, sous la présidence de M. MESNIER Claude, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

**Présents** : Mesdames H. ALBANESI, B. LALLEMAND, Messieurs PH. BARBIER, Ph. BONNOT, J.M. BRAHIER, Y. DEBOUCHE, D. EPAILLY, T. HENRY, F. HERANNEY, C. MESNIER, E. TRONCIN, C. VAUTHEROT. Commission consultative : Madame S. BORNE, Monsieur A. MAZOYER.

**Excusés** : Mesdames N. BARDAUX et M. MATEU, Monsieur P. MAITRE. Commission consultative Monsieur C. MAVON.

Ordre du jour :

- ◆ Vote du compte de gestion 2013
- ◆ Vote du compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes
- ◆ Affectation du résultat 2013
- ◆ Subventions accordées aux associations et à l'école en 2014
- ◆ Travaux 2014
- ◆ Avenant à la convention avec les Francas
- ◆ Modification contrat adjoint technique
- ◆ Questions diverses :
  - Rapport réunion création d'un SPANC avec la CCVA
  - Retour de l'avis du conseil communautaire sur les transports méridiens

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2014.

### **2014-07 : Vote du compte de gestion 2013**

Le conseil municipal constate la concordance des comptes administratifs 2013 avec les comptes de gestion 2013 du Trésorier pour le budget principal et les budgets annexes. Les comptes de gestion de l'année 2013 sont approuvés à l'unanimité.

### **2014-08 : Vote du compte administratif 2013 du budget principal**

Sous la présidence de François HERANNEY, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2013 qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Dépenses	328 117.03 €
Recettes	624 083.10 €
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>+ 295 966.07 €</b>

#### *Investissement*

Dépenses	257 266.89 €
Recettes	165 413.20 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 91 853.69 €</b>

Restes à réaliser	+ 1 029,50 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>90 824.19 €</b>
Résultat global	<b><u>+ 205 141.88 €</u></b>

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif communal 2013.

#### **2014-09 : Vote du compte administratif 2013 - budget eau**

Sous la présidence de François HERANNEY, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service EAU 2013 qui s'établit ainsi :

##### *Fonctionnement*

Dépenses	19 306.10 €
Recettes	100 425.87 €
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>+ 81 119.77 €</b>

##### *Investissement*

Dépenses	71 966.18 €
Recettes	78 088.35 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>+ 6 122.17 €</b>
Restes à réaliser	+ 6 912.00 €
Résultat global	<b><u>+ 94 153.94 €</u></b>

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service EAU 2013.

#### **2014-10 : Vote du compte administratif 2013 - budget assainissement**

Sous la présidence de François HERANNEY, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service ASSAINISSEMENT 2013 qui s'établit ainsi :

##### *Fonctionnement*

Dépenses	18 842.35 €
Recettes	56 967.95 €
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>+ 38 125.60 €</b>

##### *Investissement*

Dépenses	16 749.44 €
Recettes	78 875.46 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>+ 62 126.02 €</b>
Restes à réaliser	- 13 459.64 €
Résultat global	<b><u>+ 86 791.98 €</u></b>

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service assainissement 2013.

#### **2014-11 : Vote du compte administratif 2013 - budget forêt**

Sous la présidence de François HERANNEY, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service FORET 2013 qui s'établit ainsi :

##### *Fonctionnement*

Dépenses	53 457.16 €
Recettes	182 556.25 €
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>+ 129 099.09 €</b>

##### *Investissement*

Dépenses	30 452.77 €
Recettes	17 071.48 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 13 381.29 €</b>
Restes à réaliser	- 5 842.31 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>19 223.60 €</b>
Résultat global	<b><u>+ 109 875.49 €</u></b>

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service FORET 2013.

#### **2014-12 : Vote du compte administratif 2013 – budget CCAS**

Sous la présidence de François HERANNEY, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service CCAS 2013 qui s'établit ainsi :

##### *Fonctionnement*

Dépenses	1 725.11 €
Recettes	2 072.71 €
Excédent global	<b><u>347.60 €</u></b>

Hors de la présence de Claude MESNIER, Maire, le conseil municipal approuve avec 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du CCAS 2013.

#### **2014-13 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget principal**

Après le vote du compte administratif 2013, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget principal.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2013 de la manière suivante :

Afin de couvrir le besoin de financement, l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte **1068 pour 90 824,19 €**. Le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 205.141,88 €**, le déficit d'investissement de **91 853,69 €** est reporté en dépenses d'investissement au compte 001.

#### **2014-14 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget eau**

Après le vote du compte administratif 2013, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget eau.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2013 de la manière suivante : le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 81 119,77 €** et l'excédent d'investissement est reporté au **001 pour 6 122,17 €**.

#### **2014-15 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget assainissement**

Après le vote du compte administratif 2013, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget assainissement.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2013 de la manière suivante : le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 38 125,60 €**, l'excédent d'investissement est reporté au **001 pour 62 126,02 €**.

#### **2014-16 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget forêt**

Après le vote du compte administratif 2013, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget forêt.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2013 de la manière suivante : afin de couvrir le besoin de financement l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte **1068 pour 19 223,60 €**. Le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 109 875,49 €**, le déficit d'investissement de **13 381,29 €** est reporté en dépenses d'investissement au compte 001.

#### **2014-17 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget CCAS**

Après le vote du compte administratif 2013, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget CCAS.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2013 de la manière suivante : le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 347,60 €**.

#### **2014-18 : Vote des subventions accordées aux associations et à l'école**

Le Maire rappelle au conseil municipal les montants des subventions attribuées en 2013 et propose au conseil municipal de fixer les montants des subventions pour l'année 2014. Les membres présents du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer les subventions en 2014, telles que fixées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **4.730,00 euros** qui sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2014.

La subvention attribuée à la coopérative de l'école tient compte comme chaque année de la participation aux activités USEP et aussi à des demandes de participation aux diverses sorties organisées dans l'année. Les subventions aux associations sont reportées en 2014 pour les mêmes montants qu'en 2013. Une augmentation éventuelle pourrait être accordée dans le cas d'une demande liée à un projet spécifique.

<i>Subventions</i>	<i>2013</i>	<i>voté pour 2014</i>
Les Gars d'aigremont	25,00	25,00
Ass. FC Anciens combattant	40,00	40,00
Ass. Parents d'élèves	200,00	200,00
Ass. St Étienne	200,00	200,00
Club 3ème âge	200,00	200,00
Coop.scolaire / USEP + sorties	1500,00	1.700,00

Coop scolaire / subv fonct	850,00	900,00
Ass ELAN	200,00	200,00
Football Club Aigremont-Montoille	200,00	200,00
La prévention routière	70,00	70,00
Pupilles de l'Enseignement public	70,00	70,00
Ass US Section Tennis	200,00	200,00
Ass USP/ Section gymnastique	200,00	200,00
AICA Pouligney-Lusans/Chatillon-Guyotte	200,00	200,00
DDEN	75,00	75,00
Moto-Club de Pouligney-Lusans	200,00	200,00
L'amicale des donneurs de sang de Roulans	50,00	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>4480,00</b>	<b>4.730,00</b>

#### **Travaux 2014**

En vue de la préparation du budget primitif, Monsieur le Maire propose une liste de travaux qui pourrait être effectués en 2014, pour avis des membres du conseil municipal :

	Fournitures	personnel	Location pelleteuse	TOTAL
<i>Bordures Rue du Puy</i>	19 200,00 €	6 480,00 €	3 600,00 €	29 280,00 €
<i>Bordures Rue du Pré Vignot</i>	13 200,00 €	3 240,00 €	1 800,00 €	18 240,00 €
<i>Bardage préfabriqué</i>	2 160,00 €	540,00 €	- €	2 700,00 €
<i>salle de motricité</i>	5 980,00 €	1 080,00 €	- €	7 060,00 €
<i>Caveaux urnes</i>	1 320,00 €	900,00 €	600,00 €	2 820,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>41 860,00 €</b>	<b>12 240,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>60 100,00 €</b>

		COUT
Enrobé réalisé par entreprise	<i>Rue du Pré Vignot</i>	31 000,00 €
	<i>Accotement route Lusans/ bois Pérousotte</i>	12 000,00 €
	<i>Entrées maisons, retouches</i>	4 200,00 €
Toiture salle du conseil		38 000,00 €
Plantations - divers endroits		3 500,00 €

École - porte entrée groupe scolaire/ 2 portes préfabriqué		6 200,00 €
École - portail entrée cour		2 900,00 €
Logement école - porte/fenêtres/volets		5 500,00 €
Aire de jeux Cuvotte (jeux 10 ans et +)		6 000,00 €
Vestiaires foot - fenêtres		1 500,00 €
godet malaxeur		7 800,00 €
Divers	<i>matériel divers technique</i>	1 000,00 €
	<i>rangements périscolaire</i>	1 200,00 €
	<i>rangements étage école</i>	500,00 €
	<i>rangements cuisine mairie de Lusans</i>	1 000,00 €
	<i>Disque dur externe-sauvegarde</i>	200,00 €
	<i>2 défibrillateurs</i>	4 000,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>126 500,00 €</b>

Le conseil municipal approuve la liste présentée, sauf en ce qui concerne l'installation de jeux supplémentaires sur l'aire de jeux de Cuvotte et les caveaux-urnes.

#### **2014-19 : Avenant à la convention avec les Francas**

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des activités péri-scolaires est confiée aux Francas par convention. Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, Monsieur le Maire présente un avenant à la convention entre la commune et les Francas pour l'organisation du péri-scolaire, les modifications proposées sont les suivantes :

Article 1 : un nouvel objet est ajouté à la convention : « Dans le cadre des activités périscolaires, récemment élargies par la réforme des rythmes scolaires, la commune de Pouligny-Lusans prend acte, dans le cadre du projet éducatif local, que les Francas assureront la coordination et les animations prévues durant la période scolaire ».

Prise en compte de l'article 4 : « Si en cours d'année, d'autres projets sont envisagés nécessitant un engagement financier supplémentaire, ceci doit faire l'objet d'une décision modificative contractualisée avec les Francas par avenant ».

C'est pourquoi, il est présenté en annexe, un budget complémentaire prévisionnel concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour la période de septembre 2013 à décembre 2013. Pour les années 2014 et 2015, les Francas présenteront un budget prévisionnel qui comprendra la partie budgétaire liée aux rythmes scolaires.

Vu l'exposé du maire, les membres présents du conseil municipal

- acceptent à l'unanimité l'avenant à la convention entre la commune et les Francas, tel que présenté,
- s'engagent à prendre en charge la partie financière qui permet la mise en œuvre de la nouvelle organisation périscolaire par les Francas dès septembre 2013, celle-ci sera incluse dans le solde du compte

d'exploitation définitif de l'année 2013, puis dans les budgets prévisionnels pour les années 2014 et 2015,

- donnent pouvoir au maire, à l'unanimité, pour signer tous documents se rapportant à cette décision.

### **2014-20 : Modification contrat adjoint technique**

Monsieur le Maire rappelle la mise en ligne du site internet de la commune en début d'année 2014. Ce site entraîne une mise à jour hebdomadaire effectuée par une personne bénévole et par un agent de la commune.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un agent technique pour effectuer tous les travaux de communication (mise à jour du site internet, bulletins d'informations ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter le temps de travail de 2,47 heures, de l'agent stagiaire, adjoint technique, qui effectue actuellement 1,53 heures et de porter son temps de travail total à 4 heures. Cet agent effectuera des travaux de communication pour le temps de travail supplémentaire accordé. Ce nouveau temps de travail débutera au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget 2014, chapitre 012.

### **Questions diverses**

- Rapport de la réunion avec la CCVA pour la création d'un SPANC

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de mettre en place une gestion pour les installations d'assainissement non collectif de la commune. En premier lieu, un groupement de commandes a eu lieu avec des communes voisines pour désigner un bureau d'études afin d'établir un état des lieux de l'assainissement non collectif et un premier contrôle pour s'assurer de la conformité des installations. Une contre visite pourra avoir lieu si des mises aux normes sont nécessaires.

Ces dépenses seront à inscrire dans un budget spécifique ou au budget de l'assainissement collectif. Elles devront en tout état de cause être équilibrées. C'est pourquoi, les contrôles et éventuellement les contre-visites effectués seront facturés sous forme de redevance à chaque propriétaire de l'installation. De nombreuses décisions seront donc proposées au conseil municipal prochainement pour délibération.

- Retour de l'avis du conseil communautaire sur les transports méridiens

Ce sujet sera à l'ordre du jour du conseil communautaire du 17 mars 2014.

- La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 11 mars à 20 heures pour l'ouverture des plis de la construction de la station d'épuration.
- La commission budget pour préparation du budget primitif est prévue le jeudi 13 mars 2014 à 20h00.
- La réunion de conseil municipal pour vote du budget est prévue le mercredi 19 mars à 20h30.
- Collégiens à l'abri-bus de Pouligny

Il est exposé que des collégiens se font ennuyer ou même harceler par d'autres. Il est répondu que les parents peuvent porter plainte auprès de la gendarmerie.

La séance est levée à 23 heures 20.

## RÉCAPITULATIF :

### Délibérations :

<b><u>2014-07 : Vote du compte de gestion 2013</u></b>
<b><u>2014-08 : Vote du compte administratif 2013 du budget principal</u></b>
<b><u>2014-09 : Vote du compte administratif 2013 - budget eau</u></b>
<b><u>2014-10 : Vote du compte administratif 2013 - budget assainissement</u></b>
<b><u>2014-11 : Vote du compte administratif 2013 - budget forêt</u></b>
<b><u>2014-12 : Vote du compte administratif 2013 – budget CCAS</u></b>
<b><u>2014-13 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget principal</u></b>
<b><u>2014-14 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget eau</u></b>
<b><u>2014-15 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget assainissement</u></b>
<b><u>2014-16 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget forêt</u></b>
<b><u>2014-17 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget CCAS</u></b>
<b><u>2014-18 : Vote des subventions accordées aux associations et à l'école</u></b>
<b><u>2014-19 : Avenant à la convention avec les Francas</u></b>
<b><u>2014-20 : Modification contrat adjoint technique</u></b>

### Sujets abordés :

Ba : Rapport de la réunion avec la CCVA pour la création d'un SPANC
Bb : Retour de l'avis du conseil communautaire sur les transports méridiens
Bc : Réunion de la commission d'appel d'offres
Bd : Réunion de la commission budget pour préparation du budget primitif
Be : Réunion du prochain conseil municipal
Bf : problème collégien à l'abri-bus